

Embellissement de la cour d'école



Table des matières

Introduction	4
Objectifs de revitalisation.....	4
Analyse des besoins du personnel et des élèves.....	5
Notre environnement.....	6
PARTIE 1 : La définition du projet	6
1.1. L'origine du projet.....	6
1.2. Mise en place d'un comité.....	6
1.3. La formulation du projet.....	7
1.3.1. L'extrait principal.....	7
1.3.2. Les objectifs du projet.....	7
1.3.3. Le but.....	7
PARTIE 2 : Planification opérationnelle du projet	8
2.1. Éviter le vandalisme.....	8
2.2. État du parc actuel.....	9
2.3. Les modules et l'aménagement actuel.....	10
2.4. Photos prouvant la désuétude des modules et de l'environnement...	11
PARTIE 3 : Calendrier et financement	16
3.1. Le calendrier sommaire du projet et financement.....	16
3.2. Montage financier.....	16
3.3. Pièces-jointes à fournir.....	18
PARTIE 4 : Plan de cour souhaité pour les 10 zones	18
4.1. Détails sur les nouveaux aménagements	18
4.2. Les phases de réalisation	20
4.3. Appui du Conseil d'établissement et de la Fondation.....	21
4.4. Confirmation écrite des partenaires financiers.....	22
4.5. Images d'inspiration.....	23

École de la Samare

Située dans l'arrondissement de Fleurimont, l'école de la Samare est un maillon dynamique dans une communauté qui se trouve quelque peu éloignée du centre de la ville. Avec plus de 200 élèves, nous avons une école active et vivante, où se conjuguent amour des enfants et dépassement de soi.

Par ailleurs, nous sommes le point de service qui accueille les élèves à mobilité réduite du quartier 3 du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke. Nous avons environ 10 élèves avec des incapacités physiques telles que des élèves en fauteuils roulants, des stations debout, des chaussures avec rehausseur, etc. Le quartier 3 compte dix écoles primaires et une école secondaire dans l'est de la ville.

Situé dans l'est de la ville de Sherbrooke dans l'arrondissement numéro 2 de Fleurimont, notre école se trouve dans le premier des deux secteurs suivants : le secteur du CHUS-Fleurimont entre la rue du Renard au nord et l'autoroute 610 au sud, entre le chemin du Sanctuaire à l'ouest et le chemin Alfred-Champigny situé à l'est. Il faut y ajouter le secteur situé entre la rue King Est au nord jusqu'au chemin Galvin au sud et entre la rue Galt Est et le chemin Moulton Hill à l'est.

Voici quelques caractéristiques de notre milieu de vie :

Notre école est située dans le secteur Desranleau. Un secteur avec une population de 5045 habitants. Un faible pourcentage (0,4 %) du secteur Desranleau ne parle pas français à la maison. La population immigrante s'élève à 7,4 % dans le secteur Fleurimont, mais elle se trouve dans d'autres écoles de notre quartier.

L'école se situe dans un quartier résidentiel. Cela se caractérise par le fait que presque la totalité de nos élèves sont des marcheurs. Les seuls élèves transportés arrivent en berline dû à leur mobilité réduite.

Notre école se trouve dans un secteur avec un indice 3, donc nous sommes dans un milieu favorisé.

La totalité des élèves demeurent à proximité de l'établissement. Il n'y a aucun autobus qui transporte les élèves dans notre école (100 % marcheurs)¹.

¹ À l'exception des élèves à mobilité réduite qui arrivent en berline

Introduction :

Une cour d'école représente un milieu de vie important pour nos jeunes. Nos élèves s'y retrouvent plusieurs minutes par jour (jusqu'à cinq fois par jour pour un total d'environ 110 minutes). Ce milieu de vie se doit d'être attrayant, stimulant et sécuritaire pour tous. Nous souhaitons que notre parc-école soit inclusif pour toute notre clientèle y compris nos élèves à mobilité réduite et qu'il soit utilisable en toute saison. Ce lieu permettra d'offrir une variété d'activités et de jeux présentant des défis de tous genres qui répondront aux besoins de nos élèves et les pousseront à se développer. Nous voulons des infrastructures de qualité afin d'améliorer la qualité de vie de nos élèves en les gardant actifs.

C'est aussi un endroit magnifique permettant au personnel enseignant et à celui du service de garde de tisser des liens privilégiés avec nos jeunes. Ce milieu doit aussi être sécuritaire pour les adultes qui y passent beaucoup de temps. Il se doit d'être fonctionnel pour la surveillance. Comme on le dit souvent, une cour bien organisée évite la désorganisation des jeunes et facilite le bien de tous.

Nous souhaitons que cet endroit devienne un lieu où il est possible d'enseigner à l'extérieur, un lieu où chacun a un contact privilégié avec la nature et où il bénéficie des bienfaits indéniables sur le corps et l'esprit, un lieu propice à la transmission de connaissances et au développement de compétences diverses. Un environnement inclusif et durable qui reflète nos valeurs. Un lieu d'apprentissage où l'élève développe autant ses habiletés sociales, affectives ou langagières.

C'est aussi un lieu communautaire utilisé par les citoyens du quartier. Un espace qui permet aux familles de se rassembler, de vivre de beaux moments avec leurs enfants.

Notre cour a certes besoin d'une revitalisation et d'améliorations importantes. Une fois adaptée, elle répondra mieux à nos besoins et permettra de faire de celle-ci un endroit de vie sain et sécuritaire, une place inclusive pour tous!

Objectifs de revitalisation :

- Réaménager le parc-école afin de le rendre plus sécuritaire, plus attrayant et voué à faire bouger davantage nos élèves afin de les maintenir en santé, **mais surtout d'offrir une cour adaptée et inclusive pour tous nos élèves incluant ceux à mobilité réduite;**
- Respecter les normes de *conception sans obstacles*
(https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf?utm_source=Constructo&utm_medium=Magazine%20papier&utm_campaign=Accessibilit%C3%A9%20des%20b%C3%A2timents%202018)

- Respecter les recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec (<https://www.ophq.gouv.qc.ca/>) et la loi intitulé « *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* » (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-20.1>);
- S'assurer de respecter les exigences minimales concernant la sécurité et l'accessibilité. L'objectif étant d'assurer à toute la population l'accès aux bâtiments et leur utilisation de façon uniforme et en toute sécurité;
- Assurer l'inclusion totale de tous nos élèves qu'ils soient à mobilité réduite ou non;
- Fournir un lieu de rencontre où tous peuvent jouer ensemble et apprendre de l'autre;
- Offrir un endroit accessible à nos élèves en fauteuils roulants, et ce, en toute saison;
- Mettre à la disposition des jeunes du matériel en bon état, sécuritaire et en quantité suffisante;
- Acheter des modules de jeux pouvant accueillir en même temps tous les élèves peu importe leur mobilité;
- Prévoir des zones d'accueil efficaces et accueillantes pour l'ensemble des élèves;
- Rajeunir les installations;
- Planter des arbres pour offrir des coins d'ombre;
- Aménager une classe extérieure;
- Améliorer l'éclairage;
- Ajouter des espaces verts et du dynamisme à la cour;
- Améliorer le matériel amortisseur en place;
- Créer une butte pour glisser.

Analyse des besoins du personnel et des élèves - Ma cour de rêve !

En accord avec le Guide pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'une cour d'école primaire, les élèves et le personnel ont été sondés afin de connaître leurs besoins. Nous avons pris en compte les suggestions afin d'élaborer un plan qui respecte les souhaits le plus possible de chacun des groupes questionnés.

Partie 1 – La définition du projet

1.1. L'origine du projet

Le parc-école de l'école de la Samare a été construit il y a plus de 30 ans. Certains modules de jeux dont les balançoires présentent un niveau de désuétude élevé et certains devront être retirés afin de garantir la sécurité des élèves. De plus, le matériel absorbant, qui est non-inclusif, est fait de gravier ou de copeaux de bois. Certaines structures montrent des signes de vieillesse et deviennent moins attrayantes ou ils ont besoin de réparation. Les parties prenantes sont unanimes quant à la légitimité de réaliser cette revitalisation que ce soit le personnel scolaire, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, les parents, les membres du conseil d'établissement, la fondation, ainsi que les parents de l'OPP.

1.2 Mise en place d'un comité - La force d'une équipe

Responsable du projet :

Stéphane Baril, directeur de l'établissement

Membres du comité :

Janie Provost, enseignante

Cyntia Gauthier, enseignante

Marlène Thiffault, ancienne enseignante à notre école

Émilie Morin, enseignante d'éducation physique

Robert Pinard, enseignant d'éducation physique

Marc Moreau, concierge

François Landry, parent d'une élève à mobilité réduite

Frédérique Badeaux, parent d'un élève

Lisa-Anne St-Pierre, technicienne au SDG

- Rémi Bureau, enseignant d'éducation physique et conseiller pédagogique au CSSRS, personne-ressource cours d'école vivantes, animées et sécuritaires
- Christine Baron (Conseil sport loisir de l'Estrie);
- Claire Gaudreault (Conseil sport loisir de l'Estrie – volet mobilité réduite);

Partenaires :

Outre le Centre de Services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS), voici les partenaires :

- La Fondation de l'école de la Samare;
- Danielle Berthold (conseillère municipale, district de Desranleau);

Donateurs ciblés :

- Municipalité de Sherbrooke;
- Le bureau du député fédéral;
- Le bureau du député provincial;
- Caisse Desjardins;
- Club Optimiste de Sherbrooke;
- Fondation David Perron;
- Fondation Monique Fitzback;
- Mme Geneviève Hébert (députée provincial – circonscription de Sherbrooke)
- Fondation Bertrand Fabi;
- MAPLACE (Mouvement d'aide paralysie cérébrale Estrie)
- Programme au fédéral – Fond pour l'accessibilité

Ce comité a travaillé sous forme consensuelle et c'est ce comité qui faisait état de l'avancement des travaux, il était le seul mandataire. Fut invitée à se joindre à ce comité, deux agentes du Conseil sport loisir de l'Estrie. Ces personnes ressources pouvaient compléter, voire expliquer l'analyse du parc-école existant et proposer des recommandations à titre d'experts-conseil. Nous avons aussi pu compter sur l'aide d'un conseiller pédagogique au CSSRS qui est la personne-ressource pour les cours d'école vivantes, animées et sécuritaires. Sans l'aide de toutes ces personnes, ce projet ne serait pas en voie de réalisation.

1.3 La formulation du projet

1.3.1 L'extrait principal

- Un parc-école répondant aux normes de sécurité et aux besoins identifiés par les acteurs concernés. Pour le volet sécurité, nos experts-conseil en sécurité des environnements de jeux, le coordonnateur des ressources matérielles du Centre de services scolaire et la direction d'école en étaient les acteurs. Pour le volet lié aux besoins, c'était la direction et les membres du comité.

1.3.2 Les objectifs du projet

- Poursuivre les orientations du plan de réussite de l'école, plus particulièrement l'objectif numéro 3 de notre plan d'action en lien avec notre projet éducatif qui est d'assurer que nos actions soient connues et reconnues pour favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous, en offrant un parc-école possédant des structures réglementaires et sécuritaires.

1.3.3. Le but

- Améliorer la qualité de vie des élèves de l'école de la Samare.

Partie 2 – Planification opérationnelle du projet

2.1. Éviter le vandalisme

Que ce soit déraciner des arbres fraîchement plantés, dessiner un graffiti sur un mur, écrire des obscénités sur un module de jeu, brûler les glissoires, mettre le feu à la table de pique-nique, voilà quelques actes de vandalisme que nous avons pu constater au fil des années. Bien qu'ils ne soient pas généralisés, ces actes sont pourtant bien réels et sont sources de risques importants pour la sécurité des usagers. Voilà pourquoi, il est important que l'éclairage soit adéquat et que l'aménagement favorise l'appropriation des lieux par les familles afin de diminuer les sources de ce type de gestes.

Lorsque l'on apporte des modifications à un aménagement déjà existant, ou lorsqu'on procède au remplacement d'un équipement, plusieurs éléments peuvent être pris en ligne de compte afin de prévenir le vandalisme. Nous sommes convaincus que le simple fait d'offrir une cure de rajeunissement à notre parc pour le rendre plus accessible et plus attrayant aura pour effet d'augmenter l'achalandage des familles et de diminuer le vandalisme. Gardons en tête que les zones cachées sont habituellement prisées par les malfaiteurs. Ainsi il est nécessaire de favoriser un aménagement aéré et d'éviter la surcharge de l'espace. Nous voulons nous assurer que l'orientation des différents jeux et zones soit facilitante pour améliorer la bonne surveillance de notre parc.

Nous voulons aussi aménager des panneaux d'affichage qui identifie bien les heures d'ouverture ainsi que la réglementation en vigueur sur le site (interdit de fumer, de consommer des boissons alcoolisées ou de la drogue, d'utiliser des contenants en verre, d'amener les animaux sur ces terrains, etc.). Cela constitue un simple rappel des pratiques citoyennes à développer en plus de donner une légitimité à l'intervention des employés de la municipalité et des policiers, si nécessaire.

Nous voudrions aussi ajouter quelques infrastructures permanentes comme un gazebo avec des couleurs vibrantes et faites de matériau bien adapté à l'utilisation de l'endroit. Par exemple, le métal, l'acier et l'aluminium sont plus résistants au vandalisme que le bois, le plastique ou l'acrylique.

Pour contrer le vandalisme nous voudrions aussi établir un plan d'entretien régulier et à le mettre en application. Non seulement cette action permettra de conserver le bon état du site et des infrastructures (moins sujets à être endommagés), mais elle permet également d'assurer une visite constante dans le parc, d'augmenter le sentiment de sécurité des usagers et, par le fait même, d'augmenter l'achalandage du site. Parce que les gens ont moins de scrupules à briser ce qui est déjà défraîchi ou laissé à l'abandon et parce qu'un parc mal entretenu est synonyme de parc non-surveillé, ce qui constitue une cible de choix pour les malfaiteurs.

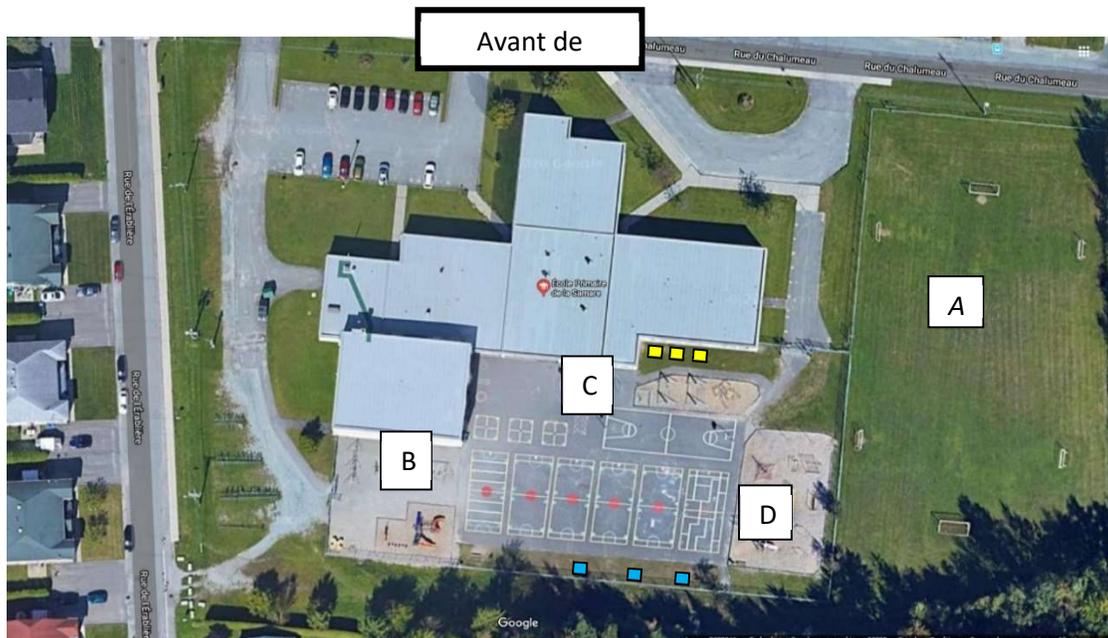
Vu en vol d'oiseau de notre école et son environnement
(boisé derrière qui facilite l'évasion des malfaiteurs)



2.2. État du parc actuel

Vous pouvez remarquer que derrière la cour d'école se trouve un boisé faisant parti d'un parc, le *Parc Walter-Camden* nommé en l'honneur de M. Walter Camden, conseiller municipal d'Ascot-Nord (devenu Fleurimont en 1971) de 1970 à 1989.

Nous pouvons y trouver un sentier de 420 m qui relie les rues du Chalumeau et de l'Érablière. Son parcours traverse un boisé majoritairement composé de pruches et d'érables et où il est possible d'observer quelques milieux humides. Il s'agit d'une zone de quiétude pour les résidents du secteur. Ce parc est souvent utilisé par nos élèves et l'équipe-école.



Terrain de soccer

Lettre A sur le dessin :

L'école de la Samare possède un grand terrain gazonné où se situe le terrain de soccer. Nous avons beaucoup de surfaces asphaltées et d'espaces verts, mais malheureusement, il n'y pas beaucoup d'arbres sur le terrain de l'école. Les zones ombragées sont absentes. Lorsque le soleil plombe de tous ses rayons, les élèves et le personnel n'ont pas accès à une section plus fraîche. Il y a deux ans, l'école a planté trois arbres matures (environ 10 pieds d'haut - voir les 3 carrés jaunes sur le dessin) sur le terrain arrière de l'école, mais ils ne sont pas assez mûres pour offrir de l'ombre. Ils sont vis-à-vis chacune des fenêtres des classes ayant vu sur la cour d'école. Le but étant d'offrir, à maturité, de l'ombre à l'extérieur et aussi contribuer à garder ces classes plus fraîches en saison chaude.

2.3. Les modules et l'aménagement actuel

Lettre B sur le dessin de la page 9:

Les balançoires en place dans cette section, datent d'une trentaine d'années et présentent de nombreux enjeux au point de vue de la sécurité (marge de dégagement insuffisantes, matériaux des sièges, nombre de sièges par baie, etc.). De plus, le revêtement de gravillon présent comme surface de protection n'est pas efficace pour absorber le choc d'un enfant en cas de chute. Au-delà de la sécurité dans l'aire de jeu, la présence de gravillon en périphérie de la surface asphaltée créer aussi un enjeu de chute au sol puisque les roches agissent comme des billes sur l'asphalte là où sont tracés les terrains multisports.

La structure de jeu présente dans cette section a été installée vers 2005, mais présente plusieurs composantes brisées et requiert annuellement de nombreuses réparations qui nous font douter de sa durabilité.

De plus, une des deux entrées de la cour se trouve de ce côté. L'entrée est un chevauchement de clôtures rendant inaccessible l'accès pour nos élèves à mobilité réduite. De plus, cette entrée est loin d'être invitante et fonctionnelle.

Le fait que cette section soit couverte de gravier ne facilite pas la manutention des fauteuils roulants et des élèves à mobilité réduite, car il est difficile d'y avoir accès en toute sécurité.

Entrée ne permettant aux fauteuils roulants d'y accéder et de se déplacer de façon autonome. De plus, l'entrée du parc n'est pas très attrayante.



Jeux et modules de la Section A



2.4. Photos prouvant la désuétude des modules et de l'environnement:

Asphalte endommagé



Bordures délimitant les sections – mélange entre gravillon et paillis





Lettre C sur le dessin de la page 9:

La faible utilisation de ces installations dû au manque d'intérêts des élèves par leur désuétude est à revoir.



Jeu sans intérêt ou peu attrayant :



Toiles géotextiles apparentes et dangereuses



Lettre D sur le dessin de la page 9:

Dans cette section, on trouve un module avec une glissoire, un module araignée et des balançoires. Le paillis ne permet pas aux élèves à mobilité réduite d'accéder à tous les jeux et les modules. Nous souhaitons trouver des compromis avec des jeux inclusifs où il est possible que les élèves, à mobilité réduite ou pas, puissent jouer ensemble en étant capable d'y aller de façon autonome.



Partie 3 – Calendrier et financement

3.1. Calendrier sommaire du projet et financement

Nous prévoyons réaliser ce projet de réaménagement de la cour d'école en juin 2023, dès la fin de l'année scolaire.

- Échéance finale: livrable pour le 29 août 2023
- Échéance pour soumettre le projet au MEES pour l'obtention de la subvention aux cours d'école : Décembre 2021
- Contribution de la Ville de Sherbrooke : 10 000\$
- Levée de Fonds annuelle par la Fondation de l'école de la Samare pour le parc-école 20 000\$ à ce jour
- Tenir compte des délais d'appel d'offre
- Tenir compte du calendrier scolaire (présence ou non d'élèves sur la cour)

Le calendrier scolaire prévoit l'absence des élèves du 24 juin 2022 au 23 août 2023 - Tenir compte des vacances annuelles du personnel scolaire.

3.2. Montage financier

Estimation des coûts des travaux :

Mme Christine Baron, directrice générale du *Conseil Sport Loisir de l'Estrée* mentionnait le montant suivant comme évaluation des coûts de ce projet dans son courriel du 25 novembre 2021 :

« Les coûts du projet peuvent varier beaucoup en fonction des matériaux choisis. J'estime qu'au final (avec toutes les composantes) le projet pourrait s'élever entre 150 000\$ et 185 000\$, peut-être même au-delà en fonction du marché actuel.

IMPORTANT : Il ne faut pas voir ce montant comme un frein. Il sera possible 1- de faire des choix et 2- d'intégrer certains de ces équipements en phase II, III, ... si le budget de l'école n'est pas suffisant en 2023.

Cela étant dit, une grosse partie du budget (environ 80 %) vise l'adaptation de la cour pour accroître l'inclusion, i.e. des installations qui conviendront à tous les élèves. Par conséquent, je crois qu'il est important d'évaluer des sources de financement (programmes, fonds, etc.) auxquelles nous n'avons généralement pas accès pour des projets réguliers. »

DÉPENSES

Description et justification	Montant
Honoraire de services professionnels de conception (évaluation des conditions existantes, arpentage, préparation des plans de l'aménagement de la cour, estimation du coût des travaux, formulation de conseils concernant le choix des végétaux à mettre en place, etc.)	Assumer par le SRM du CSSRS (environ 10 000\$)
Honoraire de services professionnels concernant la planification de l'animation ;	
Honoraire de préparation de la cour ;	50 000\$
Aires de jeux collectifs ;	3 000\$
Aires de jeux individuels	110 000\$
Aire de détente (et classe extérieure)	15 000\$
Honoraire d'aménagement paysager	5 000\$
Autres dépenses (contingences 10%)	18 300\$
Total des dépenses	201 300\$

REVENUS

Source	Montant
Investissement de votre organisme ou de la Fondation de l'école La Samare	20 000\$
Ville de Sherbrooke	10 000\$
Revenus des partenaires financiers Précisez : Une équipe est à l'œuvre pour finaliser les ententes avec les partenaires privés.	115 300\$
Autres sources de financement Précisez : Mesure 15029	6 000\$
Montant demandé dans le cadre de cet appel de projet	50 000\$
Total des revenus	201 300\$

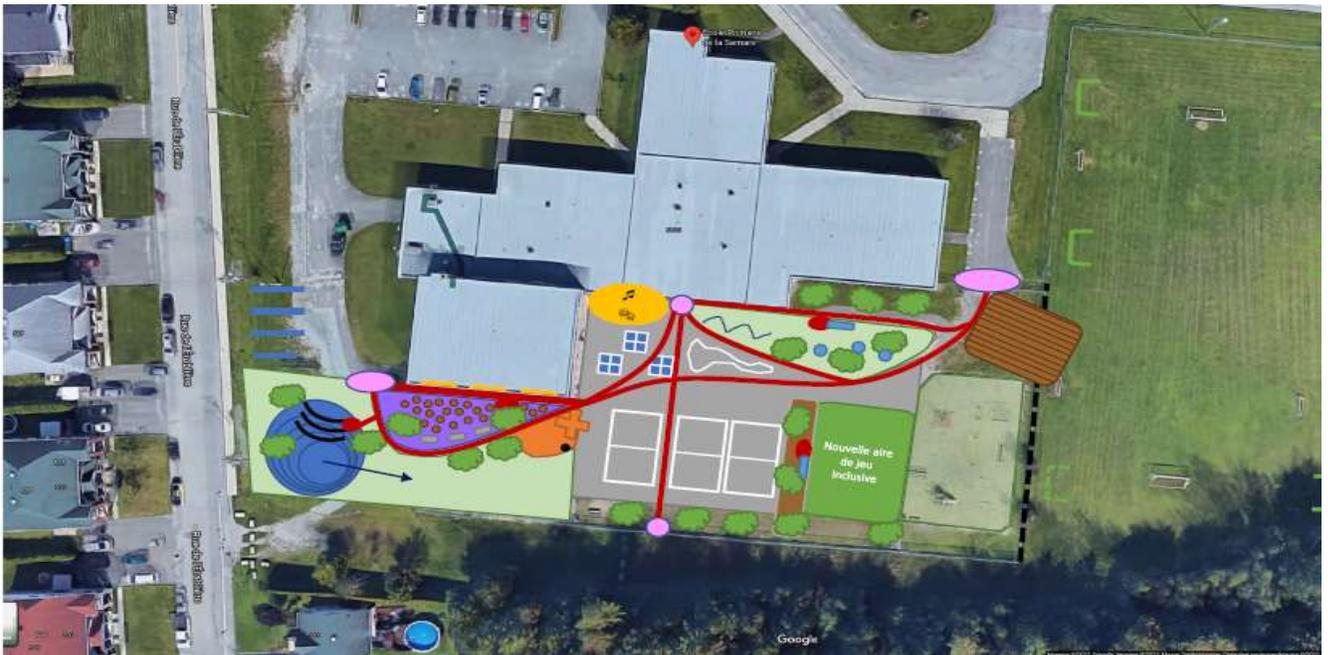
3.3. Pièces-jointes à fournir

- Esquisses ou plans d'aménagement de la situation actuelle (lors des saisons estivales et hivernales (service offert par le CSLE) et les améliorations à apporter.
- Esquisses ou plans d'aménagement des améliorations à apporter (lors des saisons estivales et hivernales (service offert par le CSLE, intégré dans la démarche de soutien-conseil).
- Des photos permettant de visualiser l'état de la situation actuelle des équipements et de l'ensemble de la cour.
- Une confirmation écrite de la contribution de chacun des partenaires financiers.
- Lettre du Conseil d'établissement donnant son aval au projet.

Partie 4 – Plan de cour souhaité pour les 10 zones

4.1. Détails sur les nouveaux aménagements

Plan de la cour projetée :



École de la Samare
Concept V2_7 décembre 2021

10 ZONES :

■ Accueil	■ Aire de jeu	■ Bacs à Salte	■ Arts + S
■ Marche	■ jeux indiv. & petite gr.	■ Classe extérieure	■ Arts + S
■ jardinage	■ jeux collectifs	■ jeux calmes	■ Arts + S

4.2. Les phases de réalisation

Les différents aménagements seront réalisés en deux phases.

Dans une phase 2 du projet, nous réaliserons la pergola et l'achat de son mobilier. Nous effectuerons l'achat du mobilier et structure pour l'aire de jeux individuels sensoriels. Nous compléterons aussi l'aménagement paysager (arbres et protection). Les coûts de la phase 2 sont estimés à près de 55 000\$.

Phase 2 :

- Aménagement d'une pergola avec mobilier et dalle = 30 000\$
- Aménagement d'une aire de jeux individuels sensoriels = 15 000\$
- Aménagement paysager (arbres et protection) = 5 000\$
- **Contingences (10 %) = 5 000\$**

TOTAL = 55 000\$

4.3. Appui du Conseil d'établissement et de la Fondation

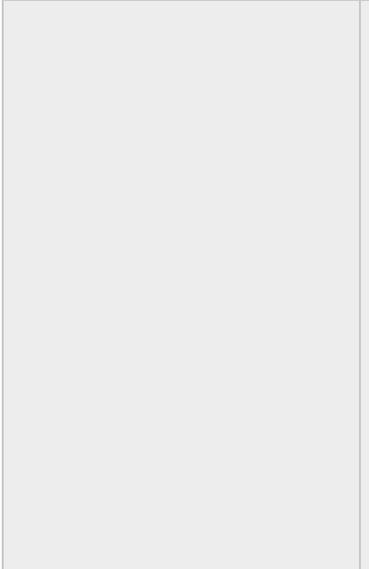
Le Conseil d'établissement et la Fondation supportent ce projet et souhaitent sa réalisation. Voir annexe en pièce jointe.

4.4. Confirmation écrite des partenaires financiers

Voir annexe en pièce jointe (à venir)

4.5. Images d'inspiration

Piste d'athlétisme



Cour d'école



Zone jardin



Zone parcours, bute pour l'hiver



Lignes (marquage au sol)

<https://lignes-fit.com/services/cours-decole/>

Marelle



Trouble (jeux)



Idée coin repos



Idées cour

<https://centdegres.ca/magazine/amenagement/cour-decole-conseils-damenagement-pour-des-recreations-plus-actives/>